

Avis d'Attribution

Procédure Négociée

Référence de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence : Journal d'Annonces Légales « La Montagne » – Rubrique annonces classées. Annonce envoyée à la publication le 9 décembre 2008.

Identification de l'organisme qui a passé le marché : COMMUNE D'AUBUSSON (23200).

Personne responsable du marché : M. le Maire.

Adresse : Mairie – 50 Grande Rue – 23200 AUBUSSON.

Objet : Création d'une Passerelle piétonnière sur la Creuse entre le Site Philips et le Quai des Îles – 23200 AUBUSSON.

Type de procédure : Marché Négociée avec publicité et mise en concurrence conformément à l'article 35-I-5° du Codes des Marchés Publics.

Type de marché : Marché de travaux, exécution.

Critères d'attribution : Conformément à l'article 53 du CMP, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-après,

1° - Prix des prestations (50%).

2° - Capacité à respecter le délai d'exécution (25%).

3° - Valeur technique et fonctionnelle des prestations (25%).

Valeur totale estimée : 234 000 € HT.

Nombre et consistance des Lots : Marché contenant une tranche ferme et 2 lots ;

Attribution du lot n° 1 : Lot Gros-Œuvre.

Nom du titulaire du marché : BOUILLOT BTP – Ahun Gare – 23150 AHUN.

Montant des travaux : 72 500,00 € HT.

Attribution du lot n° 2 : Lot Charpente Lamellé – Métallerie.

Nom du titulaire du marché : SARL MOREAU & Fils – Le Mont – 23210 MARSAC.

Montant des travaux : 137 772, 01 € HT.

Date d'attribution du marché : 6 mars 2009

Nombre totale d'offres reçues : 11 entreprises avaient été admises à remettre une offre lors de l'appel à candidatures, 6 candidats ont remis une offre, 5 ont renoncé ou n'ont pas fait d'offre.

Date d'envoi à la publication : 19 mars 2009.